



CDD, pigistes, alternants, pour défendre vos droits, votez SNJ !

Chaque mercredi, notre permanence juridique “CDD, pigistes, alternants, CDI” répond à des dizaines de questions concernant les contrats, les salaires, les frais, la santé, et intervient en faveur des salariés. Des actions très concrètes, en complément de celles du pôle pigistes de la “maison mère” SNJ.

Depuis de longues années, le SNJ s’occupe des journalistes en contrats précaires, parce que leurs situations nécessitent d’agir :

“Merci pour votre aide précieuse, dans des moments où on se sent vraiment seul, le fait d’être écouté et aiguillé fait du bien.” (témoignage d’un CDD)

“Grâce à vous, ma situation a évolué, merci pour l’accompagnement.” (témoignage d’un alternant)

“Le SNJ m’a accompagnée pour comprendre ma situation et pour présenter mon dossier aux prud’hommes. Aujourd’hui, je suis intégrée avec dix ans d’expérience.” (une ancienne CDD)

Le Syndicat National des Journalistes accompagne également des dizaines de journalistes qui saisissent le conseil des prud’hommes, parce que leurs compteurs en nombre de jours d’ancienneté atteignent des sommets.

Il ne s’agit pas seulement de les informer sur la procédure et de les mettre en contact avec un avocat, mais aussi d’être là en soutien dans une épreuve longue, parfois violente et très solitaire.

Tout récemment, un confrère du numérique sport a été requalifié en CDI après 16 années de précarité, avec l’appui du syndicat.

Le SNJ se bat au quotidien dans l’organisation du travail pour que les CDD ne subissent davantage que les autres la pression, parfois mal gérée, de l’actualité.

Les “non-permanents” ne sont pas corvéables sous prétexte qu’ils peuvent difficilement dire non. Ils ont des droits.

Ils ont aussi le droit à la formation. Et pas seulement pour avoir la capacité d’utiliser de nouveaux outils (matériel ou logiciel). Leur “employabilité” doit aussi passer par des formations de fond. Comme celle sur le droit à l’image : ils sont très souvent confrontés à ce type de problèmes puisqu’on leur demande de couvrir l’actualité.

Le SNJ s’est battu pour améliorer les conditions de séjours et de remboursements de frais pour ceux qui sont loin de chez eux.

Il en va du bien-être et de la dignité de ces personnes ballotées au gré des besoins, parfois juste des noms inscrits et prévenus au dernier moment dans les cases du planning.

Enfin, les CDD ont aussi le droit de voter pour leurs représentants ! Les délégués du SNJ ont travaillé pour que ceux qui n’étaient pas inscrits sur la liste électorale le soient désormais !

CDD, pigistes, alternants, pour défendre vos droits, dès le 6 novembre, votez SNJ !

Paris, le 27 octobre 2025